

M.V.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
SERVICE DES AFFAIRES POLITIQUES.

Usumbura, le 28 août 1961

N° 02/12/1.642

OBJET :

Situation politique  
au R.U., au 31/7/1961.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à  
R U H E N G E R I

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous transmettre en  
annexe, 1 exemplaire d'une note sur la situation  
politique au Ruanda-Urundi, au 31 juillet 1961,  
rédigé par le bureau des affaires politiques du  
Service des Affaires Politiques du Territoire.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Chef de la Section politique,  
J. CASTERMANS,

Ruhengeri



867

## SITUATION POLITIQUE AU RWANDA-URUNDI AU 31 JUILLET 1961

### I.- Sur les plans politique et de l'évolution des institutions:

#### A. RWANDA

Plusieurs faits importants marquèrent la période de fin juin à fin juillet:

- discussion sur la constitution d'un gouvernement à base large (résolution I605 de l'Assemblée Générale des Nations Unies)
- date des élections législatives et du référendum;
- travaux des commissions d'amnistie.

1<sup>o</sup> - Gouvernement : l'accord ne put être réalisé sur la formation d'un gouvernement à base large et ce, bien que de nombreuses solutions fussent proposées, notamment, par la Tutelle, celle de prévoir l'attribution à deux ministres de tendances différentes, de chacun des ministères principaux.

Cette dernière solution fut rejetée par les partis RADER et UNAR qui exigèrent que trois ministères clef leur fussent exclusivement attribués.

La seule issue possible était la reprise en mains par les autorités de la Tutelle, de la gestion des affaires courantes. Par une ordonnance législative datée du 5 août 1961, le Résident Général vient de suspendre les activités du gouvernement du Rwanda, en conférant jusqu'à la formation d'un gouvernement issu des élections du 25 septembre 1961, les compétences du premier ministre au Résident et celles des ministres et secrétaires d'état à des commissaires nommés à cette fin.

#### 2<sup>o</sup> - Assemblée Législative.

Une ordonnance législative a suspendu les activités de l'assemblée législative du Rwanda, jusqu'aux prochaines élections.

#### 3<sup>o</sup> - Elections Législatives. (Cfr II - A - I<sup>o</sup>)

Des discussions eurent lieu touchant le mode de scrutin, le système de vote ( accord sur le principe de vote par parti, chaque parti étant représenté par une couleur).

#### 4<sup>o</sup> - Référendum sur le Mwami.

Le principe du référendum sur le Mwami, bien que jugé inutile, fut admis par le Parmehutu et l'Aprosoma. Ces partis soulignèrent, toutefois, qu'il devrait avoir lieu après les élections, et que le Mwami ne devrait pas être autorisé à rentrer au pays avant le référendum, en raison des troubles graves que sa présence risquerait de causer.

Le cartel prit une position diamétralement opposée : retour rapide du Mwami et référendum avant les élections législatives.

Finalement, en accord avec l'ONU, le Résident Général vient de fixer au 25 septembre 1961, les élections législatives et le référendum sur la monarchie et la personne de Kigeri V.

#### 5<sup>o</sup> - Amnistie:

Outre les nombreux africains condamnés à des peines mineures pour délits politiques ou déjà amistiés sur proposition de la Commission belge, la Commission d'amnistie de l'ONU a, en exécution de la résolution I605 de l'Assemblée générale, proposé l'amnistie d'une centaine de personnes, dont 16 grands condamnés de la contre-révolution de novembre 1959. Le retour de certains de ces criminels en milieu coutumier n'a pas manqué de causer un vif émoi sur les collines (cfr rubrique " Etat d'esprit et maintien de l'ordre ".

#### 6<sup>o</sup> - Réfugiés:

Le retour des petits éleveurs tutsi et de leurs serviteurs hutu s'effectue sans difficultés. On a toutefois pu observer, notamment en territoire de Shangugu, une nette opposition des autorités africaines au retour de certains réfugiés réputés dangereux. Pour éviter tout malentendu, une commission mixte groupant des représentants de l'administration africaine et des délégués des réfugiés de Bukavu a été créée à Shangugu. En vue de l'organisation des retours,



Le problème clé de cette réinstallation demeure évidemment, la récupération par ces réfugiés des biens et terrains abandonnés.

#### 7°-Partis politiques:

##### a) UNAR :

Le 30 juin 1961, le Comité directeur de l'Unar publia, à l'occasion de la rentrée d'exil de Rwagasana, Mungururire, et Rwangombwa, une proclamation par laquelle il tenait à assurer la population que le parti désirait vivement la paix pour toutes les couches de la population autochtone et étrangère, et entendait abandonner tout esprit de ressentiment et de vengeance.

D'autre part, le conseil exécutif de ce parti, réuni à Kigali les 15, 16, et 17 juillet 1961, constatait que, malgré la présence des Nations Unies, les libertés publiques demeuraient encore restreintes, que des actes de violence étaient toujours perpétrés par les bourgmestres, préfets et sous-préfets, que la tension politique s'accroissait, due aux mauvais traitements dont faisaient l'objet les membres des partis politiques "non favorisés par l'Administration belge au Rwanda", qu'aucun progrès n'avait été réalisé touchant la mise en application de la résolution 1605 de l'Assemblée générale. Il annonçait que le parti serait fondé à mettre en doute la réussite des opérations électorales, si la réintégration des réfugiés n'était pas réalisée en sorte qu'ils puissent bénéficier de tous les droits civils, et notamment s'ils ne pouvaient bénéficier des mesures d'amnistie générale et inconditionnelle deux mois avant les élections législatives. Il estimait que l'autorité administrante devait régler immédiatement le problème des réfugiés et réprimer les abus de pouvoir perpétrés à l'égard de ces derniers. Il affirmait sa volonté de voir le Mwami Kigeri V rentrer dans son pays avant le référendum, et confirmait que la cartel Unar-Rader Rwanda Union ne porterait pas sur les élections législatives (rappelons que le cartel avait été constitué dans le but de permettre aux leaders du parti Rwanda Union de participer moyennant le retrait des deux représentants Rader-Unar, aux discussions officielles. Un tract du 22 juillet devait du reste en annoncer la dissolution et la mutation en un cartel "bleu" constitué avec le seul parti Rader). Il constatait que l'administration locale avait "armé une partie de la population du Rwanda (Ministres, bourgmestres, préfets, sous-préfets et certains conseillers communaux) et attirait l'attention sur le caractère dangereux de cette situation.

Le 25 juillet, l'UNAR adressait au Ministre du Ruanda-Urundi, aux autorités de la Tutelle et aux Commissaires des Nations Unies, une lettre accusant l'administration locale du Rwanda d'agir en sorte de rendre impossible l'application de la résolution 1605, notamment en incitant les membres du Parmehutu à commettre des actes de banditisme contre les tenants de l'"opposition". Le parti élevait de vives protestations, exigeait que des "mesures soient prises pour châtier les auteurs de ces actes de barbarie", et demandait que les droits élémentaires de l'homme soient respectés.

En fait, l'action de l'Unar marque jusqu'ici dans la quasi-totalité des territoires du Rwanda, une phase statique. Les leaders rentrés de l'étranger se sont brutalement trouvés affrontés à une organisation serrée des sections du Parmehutu, et à une détermination des leaders de ce parti de ne rien céder des conquêtes de novembre 1959 et Janvier 1961.

En conséquence, leur action s'exerce essentiellement dans les circonscriptions à forte tendance Unar, et demeurées traditionnalistes. D'où également les innombrables doléances adressées à l'ONU et à la Tutelle, pour stigmatiser les persécutions dont ils s'affirment avec complaisance, les victimes, et qui nécessitent, selon eux, de posposer les élections jusqu'à complet rétablissement de l'ordre, réinstallation de tous les réfugiés etc...

##### b) PARMEHUTU.

Comme dit ci-dessus, le Parmehutu a pris, à la suite des résolutions de l'ONU, une position intransigeante, qui s'est traduite à l'échelon local par une organisation beaucoup plus élaborée des sections et l'embrièvement des femmes dans l'activité politique.



Dans certains territoires, les réactions des hutu se firent sur le mode collectif et la solidarité politique parut avoir fait des progrès considérables (chants, port de la couleur rouge).

Il serait indispensable, toutefois, que le comité central du Parmehutu se décidât à donner de sévères mots d'ordre à ses leaders locaux, qui ne paraissent pas mesurer la gravité des événements que leur attitude risque de provoquer.

c) APROSOMA (Gasingwa)

Opposition qui tend à devenir cruciale entre l'Aprosoma de Shangugu et les autorités préfectorales.

Lutte <sup>politique</sup> avec le parti Rwanda-Union, dissidence menée par le leader Gitera, devenu monarchiste pour son compte personnel, en tandem avec l'avocat de tendance unariste Rwubusisi.

Il apparaît avec évidence, que les avatars multiples que manifestent les convictions politiques de Joseph Gitera épousent très exactement la courbe de ses espoirs et de ses déceptions dans le cours de la carrière publique qu'il ambitionne.

B.- BURUNDI

1° - Gouvernement :

Les discussions tendant à réaliser un accord sur la formation d'un gouvernement à base large, en conformité avec la résolution I605 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, ont abouti, contrairement au Rwanda, à la constitution d'une équipe comprenant les 4 grands cartels PDC, PDR, UPP, et UPRONA, qui se virent chacun attribuer 2 portefeuilles ministériels et 2 secrétariats d'état. Le nouveau gouvernement a été désigné par l'ordonnance 02/238 du 18 juillet 1961 du Résident Général.

2° - Assemblée législative :

Une ordonnance législative a suspendu les activités de l'Assemblée législative intérimaire du Burundi jusqu'aux prochaines élections

3° - Elections :

L'accord s'est réalisé pour l'emploi des symboles.

4° - Partis politiques :

Désintégration progressive du Front Commun.

A l'échelon communal des frictions se font jour entre politiciens UPP et PDC.

Quant à l'Uprona, les commentaires figurant sous la rubrique "Etat d'esprit et maintien de l'ordre" le montrent attaché à une position extrémiste qui n'hésite pas à recourir à l'intimidation et à la menace pour débaucher les électeurs des autres partis et améliorer sa position par tous les moyens.

II. - Etat d'esprit des populations et maintien de l'ordre :

A.- Rwanda :

1° - Territoire de KIGALI :

Le mois de juillet a vu, à Kigali, l'état d'esprit des populations accuser une tension croissante. ~~qui se traduit par une~~  
~~agitation croissante, en juillet.~~

Les masses se montrèrent particulièrement sensibles à l'interprétation, donnée par certains partis, des résolutions de l'Assemblée Générale de l'ONU. Ces partis, en effet, n'hésitèrent pas à accrédi- ter l'idée d'une complète remise en question des institutions issues de l'Assemblée de Gitarama.

Il était donc fatal que les positions se durcissent au point de provoquer une véritable levée des étendards, tant ceux de l'Unar, des Tutsi extrémistes menacés d'élimination, que ceux des militants Parmehutu, décidés à maintenir coûte que coûte les positions chèrement acquises au départ de ce que l'on appelle "la révolution



de novembre 1959. Cette tension se manifesta donc depuis le début juillet, par divers incidents. On se rappelle l'assassinat, le 12 juin, d'une sentinelle dormant devant la maison du conseiller communal BIRASIMBOGO, tué ~~aux~~ lieu et place du bourgmestre SEBIHIRE, que les assassins espéraient trouver chez le conseiller. La population rassemblée, avait déjà voulu, à l'époque chasser tous les tutsi du Buganza Nord.

Fin juillet, la position du Parmehutu devint plus dure encore. Ce parti refusa d'assister aux réunions des partis politiques en raison du retard mis à communiquer le timing des élections, dont il entendait voir fixer la date, préalablement à toute discussion touchant l'élargissement du gouvernement. Au départ, on se trouvait devant deux positions aussi inconciliables que possible : celle du Parmehutu, qui admettait de concéder au parti Unar et Rader deux portefeuilles d'importance secondaire ; celle de l'Unar et du Rader, ne reconnaissant pas le gouvernement qu'ils voulaient remplacer par une formation nouvelle qui leur eut assuré les portefeuilles clefs. La Tutelle se trouva dans l'obligation de reprendre en mains la gestion des affaires courantes.

Dans ce contexte défavorable, les forces adverses n'allaient pas tarder à se heurter. Dans les derniers jours du mois de juillet, des rassemblements durent être dispersés par les forces de l'ordre. Des Tutsi se plaignaient, avec éclat, devant les bureaux de l'ONU et de la Résidence, d'avoir été chassés de chez eux par le bourgmestre. Quatorze partis monarchistes groupés dans un "comité pour la Paix", menacèrent de donner consigné à leurs membres d'user du droit de légitime défense.

Quatre communes du territoire connurent pillages et agressions : 22 tués. Des centaines de Tutsi et de Hutu circulaient en armes. Pour ajouter à l'effervescence, un ministre Parmehutu à peine blessé dans un banal accident de roulage, fut réputé assassiné à l'intervention des forces de l'opposition. Des gardes territoriaux pillèrent la maison du Président de l'Unar.

Les premiers jours du mois d'août, on observait de nombreux incendies de huttes et de graves accrochages de groupes adverses. On dénonçait 26 morts. En certains endroits, les Tutsi conduisaient leurs familles dans les missions.

Le 4 août, 3.500 réfugiés se trouvaient à Kigali. Le nombre total des morts était de 51.

#### 2<sup>e</sup> - Territoire de NYANZA.-

Sauf dans trois communes, la situation politique du territoire pouvait, à fin juin, être qualifiée de bonne.

À début de juillet, néanmoins, les effets se faisaient sentir, d'une réunion nocturne tenue par des leaders de l'Unar, au cours de laquelle aurait été diffusé le mot d'ordre de massacrer les leaders du Parmehutu. Le retour de deux criminels amnistiés mettait la population en émoi. Une réunion officielle dut être tenue sous la protection des forces de l'ordre.

Les 8, 9 et 10 juillet, l'arrivée de l'observateur des Nations Unies, donnait aux leaders de l'Unar, l'occasion d'une véritable marche insurrectionnelle sur les bureaux du territoire. Le août, un rassemblement non autorisé de 6.000 femmes devait être dispersé, tandis que, la tension montant, la garde territoriale était amenée, les 5 et 6 août, à ouvrir le feu contre des groupes armés, causant la mort de 15 africains.

#### 3<sup>e</sup> - Territoire de KIBUYE.

Les incidents qui survinrent à la fin du mois de juillet entre partisans de groupes politiques adverses connurent leur point culminant, lors du meeting qui rassembla le 26 juillet à Ngoma, quel-



ques 4.000 partisans de l'Unar. Durant l'absence des maris, des femmes furent malmenées et des cases pillées. Rentrant du meeting, des hommes furent assaillis à coups de pierres.

Seule la présence dans les environs d'un peloton de commandos avait pu éviter le pire.

#### 4° - Territoire de RUHENGURI.

L'état d'esprit des populations du territoire de Ruhengeri demeure fonction, essentiellement, de la question foncière. Autre élément; les rapports entre bourgmestres et administrés. Un rapport du 25 mai signalait déjà une augmentation de la tension dans les litiges fonciers, et, le 29 mai, une promenade militaire avait dû être menée dans la région de Kinigi où un groupe de cultivateurs, sous la conduite de quelques meneurs hutu (detendance Rader) avaient occupé et cultivé un bloc de 30 Ha destiné à l'élevage et appartenant à la commune.

A propos des avanies dont s'étaient plaints à l'observateur de l'ONU, 5 unaristes du territoire, les autorités signalèrent comme susceptible d'expliquer l'animosité des populations, le fait même du vol, par un comptable territorial tutsi, d'une somme de plus de 1 million perçue à titre d'impôt, chez ces populations. <sup>des</sup> ~~des~~ ~~rapports~~ ~~accusèrent~~, par ailleurs, certains <sup>leaders</sup> de l'Unar d'accréditer le bruit qu'un agent européen du territoire avait prélevé la dite somme sans en donner décharge au comptable africain.

Cette animosité entre groupes adverses s'exprime notamment dans l'incendie et le pillage des maisons de deux hutu, membres de l'Unar, partis au meeting de Kigali.

#### 5° - Territoire d'ASTRIDA.

Intensification dès la fin juin de la propagande des partis monarchistes, et, notamment, sous l'égide du leader Gitera, du parti Rwanda-Union. Des propagandistes ~~durent être arrêtés~~ pour avoir incité la population à ne pas payer l'impôt. Un règlement communal destiné à prévenir les infiltrations et la propagande des partis dut être rapporté parce qu'inapplicable.

A la mi-juillet, un congrès du parti Rwanda-Union décidait de choisir le blanc comme couleur du cartel, cependant que le même cartel selon un tract du 22 juillet, divorçait d'avec l'Unar et se muait en "cartel bleu" avec le seul parti Rader.

Quelques incidents, enfin, certainement favorisés par l'attitude intransigeante et les décisions arbitraires du préfet d'Astrida ~~marquis~~ à la fin de juillet, notamment des agressions dirigées contre des autorités communales et des policiers.

#### 6° - Territoire de GITARAMA.-

Rien de particulier quant à ce territoire, si ce n'est que la région de l'ancienne chefferie de Rukoma a été perturbée et excitée par le retour des amnistiés. Les membres des partis Unar et Rader accusent un certain découragement. Les membres du Parmegutu arborent chemises ou étoffes rouges, couleur du parti.

Signalons, pour mémoire, la tentative d'agression contre le président de l'Aredetwa, Laurent Munyankuge, le 26 juin.

#### 7° - Territoire de BIUMBA.

Il existerait en Uganda des groupes organisés et armés dont la mission serait d'intervenir en faveur des africains soumis à la contrainte par corps pour non paiement de l'impôt. Ces renseignements ne sont pas contrôlés.



8° - Territoire de KISENYI

Accroissement des activités de propagande de l'UNAR, dans la "cité indigène" de Kisenyi et fréquents déplacements des leaders. Retour de Goma d'une soixantaine de réfugiés au cours de la première quinzaine de juillet.

9° - Territoire de SHANGUGU

L'esprit d'intolérance et l'action souvent arbitraire des deux sous-préfets à susciter l'opposition de nombreuses personnes, notamment de plusieurs bourgmestres de tendance Aprosoma.

Le mois de juillet vit plusieurs incidents, dont deux agressions de la mission de Mururu.

10° - Territoire de KIBUNGU

Intense trafic entre Kakitumba et Kayanza. Habituelles rumeurs concernant le retour de Kigeri V et le massacre des leaders Parmehutu. Conseillers et bourgmestres craignant pour leur vies, ont, en certains endroits, constitué des groupes de vigilance. On sent une véritable détermination des leaders hutu, de contrecarrer l'influence de l'UNAR.

Pagnes, chapeaux et chemises rouges surgissent jusque dans les régions à prédominance Unar. Au grand jour, l'Unar adopte une attitude plus modérée tentant de rallier les hutu à l'idéal d'une "démocratie à la manière belge" c.a.d. avec un roi. Toutefois, au cours d'une réunion de ses leaders tenue à Gahini, un véritable plan de subversion <sup>aurait été</sup> exposé, tendant notamment à limiter l'action de la G.T. et de la P.T. en rendant leur présence nécessaire en maints lieux à la fois, ou en inondant l'autorité de plaintes.

Divers incidents eurent lieu entre factions politiques rivales, faisant quelques blessés.

B. - BURUNDI

1° - Territoire de NGOZI.

Le territoire de Ngozi, et plus précisément la province de Kayanza, fut le théâtre, durant la semaine du 26 juin au 1er juillet, d'événements dont la gravité ne doit pas être sous-estimée.

La tension qui existe en province de Kayanza a pour origine la très vieille opposition de l'ex-chef Baranyanka et du Maganwa Rwagasore, que l'évolution des institutions a muée en rivalités politique. Le régime obéré de la région, le grand nombre de litiges fonciers résultant, constituaient un aliment de choix à ce conflit.

Seuls des faits sociaux et politiques expliquent donc le succès d'une campagne d'intimidation, de menaces et d'agressions, qui prit les formes suivantes :

- enrôlement de force dans les rangs de l'Uprona ;
- vente du portrait de Rwagasore, aux prix de 400 frs et des cartes de membre de l'Uprona, à un prix pouvant atteindre un millier de francs. Les prix les plus élevés furent exigés au titre de " rachat " des anciens adversaires du parti;
- boycott de l'impôt dont le produit est réputé destiné aux européens ;
- agression et menaces contre les autorités provinciales et communales n'appartenant pas au parti.

CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS.

Rappelons simplement qu'une véritable insurrection marqua, en province de Kayanza, la période du 22 au 30 juin: groupes armés

menaçant l'administrateur de province, attaque de membres du PDC, rébellion ouverte contre l'autorité et les forces de l'ordre, obligèrent à trois reprises les autorités de la Tutelle à mettre en place de véritables dispositifs destinés à s'assurer de la personne des principaux meneurs

2°- Territoire d'USUMBURA.

Tension croissante. Des réfugiés tutsi banyarwanda menaceraient leurs adversaires politiques de représailles diverses. Le Ministère de l'Intérieur du Burundi envisage de mener une action de contrôle des populations.

3° - Autres territoires du Burundi.

Campagne de faux bruits due à l'action de partis extrémistes. Il est dit notamment que des Africains à la solde d'européens, parcourraient le pays munis de cachets destinés à marquer soit leurs ennemis politiques dans un but d'épuration, soit leurs partisans, lesquels payeront au jour de l'indépendance, leurs convictions non orthodoxes.

Plusieurs cas d'agressions furent signalés en territoire de Bururi et Rutana, contre de prétendus porteurs de cachets. Le 25 juin, un africain portant la marque d'un cachet commercial désigna à la foule son " marqueur " qui fut assommé, puis proprement brûlé vif.